

Initiatives ministérielles

«en vigueur le 17 avril 1985.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé. La députée d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

Mme Catterall: Je crois comprendre que la motion n° 24A de la ministre n'a pu être proposée faute du consentement unanime, bien que nous, de l'opposition officielle, fussions disposés à accepter qu'on présente un amendement qui aurait exigé le respect de normes d'équité concernant les possibilités d'emploi et la formation prévues dans le projet de loi pour veiller à ce que les groupes désignés constitués de personnes handicapées, de femmes, d'autochtones et de personnes appartenant aux minorités visibles jouissent d'une égalité d'accès aux programmes de formation.

Je voudrais cependant savoir s'il y aurait consentement unanime à la Chambre pour proposer la motion n° 28 qui accomplit exactement la même chose et est entièrement compatible avec la Loi sur l'équité en matière d'emploi et avec les normes que le gouvernement impose aux employeurs du secteur privé.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion n° 23 comme j'aurais dû le faire plus tôt.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 23

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant les lignes 42 à 45, page 14.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie d'appel ayant retenti:

M. le vice-président: Le premier vote porte sur la motion no 4. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera à la motion no 5.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 93)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Benjamin
Berger	Black
Blondin	Brewin
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Ferguson	Fisher
Fontana	Foster
Gauthier	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton—Est)
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Manley
McGuire	Milliken
Mitchell	Nault
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Riis